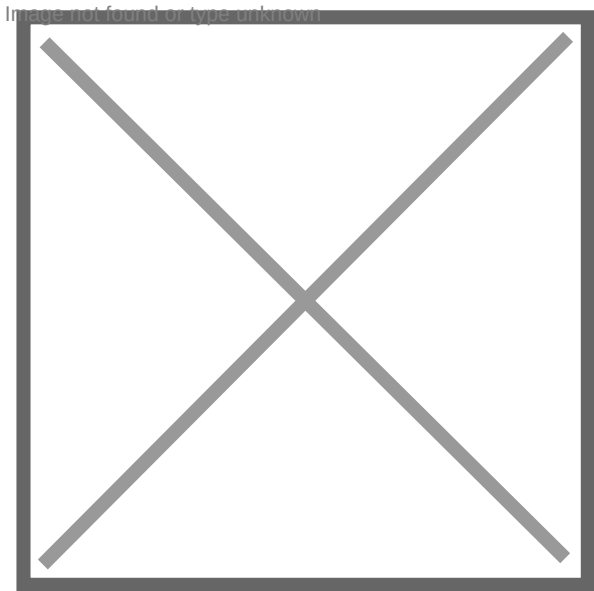




Remboursement d'une reconnaissance de dette

Par **angel27**, le **03/10/2008** à **10:26**

nous avons prete la somme de 6886e20 a ma fille et mon gendre
une reconnaissance de dette a ete faite (mensualite de 191e08 sur 36mois) le 1 mars 2008 .
les 3 premiers mois ont ete honores helas depuis Juillet plus rien malgre nos coups de
telephone
Que faire???????????

Par **lawyer 57**, le **03/10/2008** à **12:01**

Bonjour,

Pour obtenir le remboursement il faut saisir le Tribunal d'instance du domicile de votre fille et
demander sa condamnation au remboursement des fonds prêtés.
(procédure sans avocat obligatoire)

Avec ce jugement vous pourrez saisir les salaires par huissier de justice s'ils ne veulent
toujours pas payer.

Par **ellaEdanla**, le **03/10/2008** à **12:42**

Bonjour Angel,

Comme vous l'a indiqué Lawyer57, c'est le Tribunal d'Instance qui est compétent pour un litige de ce montant.

Toutefois, vous avez un contrat, vous pouvez donc déposer une requête en injonction de payer. Cette procédure est plus rapide et vous évitera en l'absence de contestation de vous présenter à une audience devant le Tribunal.

Dans un premier temps, adressez-leur un courrier recommandé les mettant en demeure de payer la totalité et les avertissant qu'à défaut vous saisirez le Tribunal compétent.

Je reste disponible pour plus de renseignements sur les démarches à accomplir si vous le souhaitez,

Cordialement.

Par **angel27**, le **03/10/2008** à **17:55**

je vous remercie pour la reponse si rapide
cordialement
angel27